

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, lundi premier juillet deux mille treize à dix-huit heures, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2012-2013 et 2013-2014 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 55 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2012-2013 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 55 (législature 2011-2016), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2011, reliés par législatures jusqu'au N° 54, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2012-2013 :

La présidente :	Janine RESPLENDINO
La 1 ^{re} vice-présidente :	Natacha LITZISTORF SPINA
Le 2 ^e vice-président :	Jacques PERNET
Les scrutateurs :	Henri KLUNGE
	Yvan SALZMANN
Les scrutateurs suppléants :	Philippe DUCOMMUN
	Philippe CLIVAZ
Le secrétaire :	Frédéric TÉTAZ

./.

Pour le Bureau de l'an 2013-2014 :

La présidente : Natacha LITZISTORF SPINA

Le 1^{er} vice-président : Jacques PERNET

Le 2^e vice-président : Yvan SALZMANN

Les scrutateurs : Philippe DUCOMMUN

Matthieu CARREL

Le scrutateur suppléant : Philippe CLIVAZ

La scrutatrice suppléante : Marlène VOUTAT

Le secrétaire : Frédéric TÉTAZ
